



Bassette

Sans être extraodinaire, la présence d'un étang spontané dans les collines provençales est une rareté. Il se forme dans une cuvette naturelle à plus ou moins de 40m d'altitude au-delà du stade de Rampale et en bordue de la route de Frigolet. Il reçoit les eaux de ruissellement des collines environnantes. Bien sûr ce quartier porte le nom de l'Étang et il est bordé au Nord par celuis de Bassette...

Le pin d'Alep

Le pin fut introduit dans la Montagnette en octobre 1861. On le reconnaît avec ses aiguilles fines légèrement argentées et son tronc tortueux sculpté par le Mistral. C'est en 1910 que les premières coupes de bois débutèrent.

La cigale ou Cicadidaé

Les larves de cigale restent sous-terre de 2 à 3 ans.

C'est le mâle qui chante ou plus exactement cymbalise dès 25 degrès à l'aide de ses cymbales situées dans son abdomen pour attirer les femelles de la même espèce.

La durée de vie d'un adulte est de 3 mois, de juin à août.



Pour une randonnée agréable

Par arrêté préfectoral, l'accès aux massifs boisés est réglementé du 1er juin au 30 septembre et toute l'année par vent supérier à 70 km/h.

Les conditions d'accès sont disponibles sur :

www.paca.pref.gouv.fr ou au 0811 20 13 13.

La Montagnette est une source de vie, elle profite à tous mais elle appartient à la commune ainsi qu'à de nombreux propriétaires. Respectons leur hospitalité.

Respectons la Faune et la Flore, admirons les arbres sans les mutiler, les plantes sans les cueillir, les animaux sans les déranger, sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs.

Respectons le Balisage.

N'abandonnons pas nos détritus et nos masques usagés n'importe où.

N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas par temps de sécheresse ou par grand vent.

L'accès au massif est interdit aux véhicules à moteur ainsi qu'aux trottinettes électriques (sauf véhicules autorisés : propriétaires, chasseurs et services techniques).

Évaluons notre force physique en fonction de la durée de la randonnée choisie.

Renseignons nous sur les conditions météorologiques, évitons de partir seul, emportons de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, une boussole, une carte IGN

La chasse sur la Montagnette : période de chasse pour petit gibier, ouverture 2° dimanche de septembre (le jeudi et dimanche) à partir du 1^{er} Novembre (le jeudi, samedi et dimanche) jusqu'au 2° dimanche de janvier.

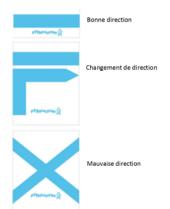
Les battues sont automatiquement signalées par la mise en place de panneaux par la Chasse Communale.

Chasse à la Bécasse du 10 janvier au 20 février, le samedi et dimanche.

Avec INFO-FLASH, vous pouvez à tous moments faire un signalement.



LE BALISAGE DES SENTIERS





Conception : Service communication - Mairie de Barbentane Textes : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard - Guy Fluchère Visuels : Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard

Baliseurs: Marielle Chauvet - Sylvie Drouhard

13570 Barbentane

